

Haut Débit : Les travaux Dorsal qui vont être réalisés pour notre Commune, consistent à déployer de la fibre optique entre le répartiteur du réseau le plus proche (COSNAC, MONTPLAISIR) et le central téléphonique de TURENNE, en passant par le sous répartiteur du bourg de JUGEALS-NAZARETH.

Des études de terrain sont en cours concernant les aiguillages des fourreaux existants, les armoires de dégroupage et de montée en débit. Dans la continuité de ces études, le déploiement de fibre va s'opérer. L'infrastructure devrait être opérationnelle dans le courant du premier semestre 2016. Suite à cette opération la montée en débit permettra de traiter les 249 lignes du répartiteur du Bourg, qui pour l'heure, sont inférieurs à 1/Mbits.

Ainsi les opérateurs téléphoniques des particuliers pourront proposer de meilleures prestations à leurs clients.

Après la mise en œuvre de ces travaux qui sont en expérimentation SDAM Dorsal pour notre commune, des repérages spécifiques seront réalisés pour traiter les points inférieurs à 5/Mbits et proposer des solutions adaptées aux administrés concernés.

ALSH Cause têt: La commission Enfance Jeunesse de l'Agglo de BRIVE, a présenté ses conclusions. Elle propose une reconnaissance de l'intérêt communautaire sur 2 axes :

- Territorialisé : concerne uniquement les ALSH actuellement sous compétences de la CABB (gestion directe ou déléguée)
- Sectoriel en s'appliquant uniquement à l'accueil du mercredi après-midi et des vacances scolaires.

La mise en œuvre de l'intérêt communautaire sectoriel ou territorialisé fait suite au décret du 03.11.2014 faisant passer les mercredis après-midi de l'extrascolaire au périscolaire. A compter du 1er janvier 2016, la compétence optionnelle « Action Sociale – Enfance Jeunesse » est reconnue d'intérêt communautaire. Le Conseil des Maires du 22 juin 2015 vient de valider cette proposition. JUGEALS-NAZARETH et son ALSH Cause-Têt est maintenu établissement d'intérêt Communautaire le mercredi après la classe et les périodes de vacances scolaires.

Petite Enfance : la commission a axé son travail sur le besoin de renforcer les points d'animations itinérantes afin d'harmoniser le territoire de l'Agglo à 49 communes. Le groupe de travail Petite Enfance a proposé :

- d'étendre le territoire d'intervention des relais itinérants
- de transformer les points d'informations itinérants en point d'information
- de définir comme créative pour les communes accueillantes, la situation géographique des salles adaptées et sécurisées et la présence de sanitaires enfants.
- de ventiler le personnel, compte tenu de l'augmentation de la fréquence des points fixes.

Les élus de la commune de JUGEALS-NAZARETH (1er et 2ème Adjoint) ayant participé au Groupe de Travail et à la Commission, ont proposé la création d'un point d'animation itinérant dans les locaux du ALSH de la salle polyvalente pour le secteur (TURENNE, NESPOULS, NOAILLES, ESTIVAL, JUGEALS-NAZARETH).

Proposition retenue qui vient d'être validée par le Conseil des Maires du lundi 22 juin 2015.

Au niveau des débats au sein de l'Agglo de BRIVE, lors des réunions de bureau, des Conseils des Maires et des Conseils Communautaires, la commune de JUGEALS-NAZARETH est intervenue pour que l'Agglomération du bassin de BRIVE, dans le cadre de sa volonté de cohésion et d'attractivité du territoire, développe une véritable politique pour la Jeunesse.

Au vu du travail mis en œuvre dans de nombreuses intercommunalités, l'Agglo de BRIVE a pris du retard sur le besoin de prendre en compte la jeunesse qui est « une ressource pour l'Avenir ». La cohésion et l'attractivité de notre territoire passe par une véritable politique de « l'Enfance Jeunesse ».

Philippe TILLET
Conseiller Communautaire
1er Adjoint



- Le bâtiment actuel, en service depuis 1981, présente de nombreuses imperfections, n'est plus compatible avec les normes en vigueur, avec l'évolution démographique de notre commune et se doit d'être dépollué (amiante).

A cela, viennent se greffer les obligations en termes d'accessibilité (mobilité réduite) et de réduction des coûts en termes de fluides (chauffage, électricité...). La municipalité a décidé de reconstruire cet équipement public sur le bâtiment existant. L'emplacement et l'implantation actuels offrent des avantages conséquents pour son utilisation et sa situation, notamment au niveau des qualités paysagères du site.

L'organisme le **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Corrèze dans son rapport sur les réflexions préalables à notre projet, a confirmé l'emplacement actuel pour la salle polyvalente afin d'optimiser l'utilisation des espaces pour mettre en œuvre un bâtiment de ce type.

- Pour réaliser ce projet, la commune s'appuie sur l'organisme « Corrèze Ingénierie du Conseil Départemental » qui nous accompagne dans la réalisation de ce projet. Un pré-programme avec cahier des charges, vient d'être réalisé permettant de désigner un maître d'œuvre.

- Le Conseil Municipal du vendredi 12 juin 2015, après l'analyse des dossiers «d'appel d'offre» présentés, a retenu le cabinet d'architecte de M. TRARIEUX Vincent qui exerce sur BRIVE, associé à Mme Danielle FEUILLETTE, architecte à MALEMORT SUR CORREZE, pour la réalisation de la reconstruction de la salle polyvalente de notre commune.

- Le montage financier reposera sur des aides de l'Etat, du Département, de l'Agglo du Bassin de BRIVE, de la Région, des fonds propres de la commune et des emprunts. Le coût des travaux est évalué à 633 K€ HT.

- L'étape de mise en œuvre du projet en lien avec les études de faisabilité va être lancé dès le 23 juin 2015, avec comme première étape, un calendrier d'études et la mise en œuvre des dossiers de demandes d'aides pour finaliser le montage financier et les négociations avec les établissements bancaires, pour élaborer le niveau des emprunts en lien avec les préconisations du Trésorier de la Commune.

- Une première rencontre avec les Présidents des associations de la Commune, a permis de présenter le projet, de détailler les préconisations mises en œuvre pour l'utilisation de la salle polyvalente pour les associations en lien avec les possibilités techniques et l'enveloppe financière du projet. Cela a permis de travailler l'anticipation nécessaire pour un repli sur d'autres salles, afin de maintenir les manifestations organisées par les associations lors des travaux prévus entre juin 2016 et juin 2017.

Le Conseil Municipal du 12 juin 2015 a voté à l'unanimité les pouvoirs donnés à M. le Maire pour engager les dépenses nécessaires au commencement du projet. Dans le cadre des réunions avec la Fédération Départementale d'Electricité de la Basse Corrèze, M. le Maire est intervenu pour que des travaux d'enfouissement de la ligne électrique passant devant la salle polyvalente, soient réalisés avant les travaux de la salle polyvalente. La Fédération va faire réaliser ces travaux à sa charge.

Philippe TILLET
1er Adjoint
Conseiller Communautaire